

Demande d'acte

La demande d'acte s'effectue auprès de la mairie où est survenu l'événement (naissance, mariage, décès), par courrier, sur le site officiel ou sur place sur présentation d'une pièce d'identité.

À lire avant de remplir votre demande

Si votre demande d'acte concerne l'établissement d'un passeport ou d'une carte d'identité, vous n'avez plus besoin de faire cette demande.



La demande d'acte s'effectue auprès de la mairie où est survenu l'événement (naissance, mariage, décès), par courrier, sur le site officiel ou sur place sur présentation d'une pièce d'identité.

La mairie de L'Isle Adam délivre uniquement les actes dont les événements ont eu lieu à L'Isle-Adam.

LA MAIRIE FAIT PARTIE DU DISPOSITIF COMEDEC DEPUIS NOVEMBRE 2018 (voir à droite : motif CNI et Passeport)

En précisant l'état civil complet, il vous sera remis un acte de naissance ou de mariage et un acte de décès.

Les demandes d'actes des Français dont les événements sont survenus à l'étranger, doivent être adressées au Service central de l'état civil du Ministère des Affaires étrangères :

[site du Ministère des Affaires étrangères.](#)

Indique un champ requis

Lieu et date de l'événement
Lieu de l'événement <input type="text" value="L'Isle-Adam"/>
Date de l'événement <input type="text"/>
Cette date correspond à la date de naissance, mariage ou décès.
Personne concernée
Sexe
<input type="radio"/> Homme
<input type="radio"/> Femme
<input type="radio"/> Non connu
Nom de naissance <input type="text"/>
Nom marital <input type="text"/>
Prénom(s) <input type="text"/>
Acte demandé?
Que demander ? Une copie intégrale est une reproduction de l'acte original, mentions marginales

comprises. Un **extrait avec filiation** regroupe l'identité de la personne concernée, les mentions concernant sa situation familiale (mariage, divorce, décès, autre) et les noms et prénoms de ses parents. Un **extrait plurilingue** est un extrait d'acte d'état civil traduit en plusieurs langues et justifie votre état civil à l'étranger. Un extrait sans filiation peut être délivré sans justification.

Nature de l'acte

- Acte de naissance
- Acte de naissance sans filiation
- Acte de mariage
- Acte de mariage sans filiation
- Acte de décès

Type d'acte

- Copie intégrale
- Extrait avec filiation
- Acte plurilingue

Nombre d'exemplaire(s)

- 1
- 2
- 3

Parents

Nom du père

Indiquez "Inconnu" si la personne concernée n'a pas été reconnue.

Prénom du père

Nom de naissance de la mère

Prénom de la mère

Conjoint

Nom du conjoint

Prénom du conjoint

Nom du père du conjoint

Prénom du père du conjoint

Nom de la mère du conjoint

Prénom de la mère du conjoint

Vos coordonnées?

Nom

Prénom

Organisme

Si vous effectuez une demande au titre d'une entité publique, organisation privée, association, autre, veuillez préciser l'intitulé de l'organisme.

Courriel

Téléphone

Indiquer un numéro où vous êtes joignable dans la journée : portable, bureau

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Pays

Vous êtes

?

Vous êtes ?

Préciser

Seuls le titulaire majeur, les parents, grands-parents et organismes habilités (mairies, notaires, avocats...) peuvent demander la copie intégrale d'un acte de naissance et de mariage. Un extrait sans filiation peut être délivré à tout demandeur.

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis

[Consulter](#)

Enregistrer

Infos pratiques

Les actes sont gratuits en France.

Beaucoup de sites frauduleux demandent un règlement, ce qui est totalement interdit.

En aucun cas, il ne faut faire de demandes sur ces sites.

Si vous avez le moindre doute, adressez-vous à la Mairie pour avoir plus d'informations.

Liens utiles

[Motif de carte d'identité ou passeport](#)

[Acte de naissance](#)

[Acte de mariage](#)

[Acte de décès](#)